

*Questions orales*

## L'ENVOI DE LA RÉOLUTION AU PARLEMENT BRITANNIQUE

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je me demande si le premier ministre pourrait expliquer ce qu'il veut dire au juste quand il dit qu'aucune pression ne serait exercée sur le Parlement du Royaume-Uni. Cela signifie-t-il que l'affaire serait mise en veilleuse là-bas ou qu'elle n'y serait pas renvoyée tant que la Cour suprême n'aura pas rendu sa décision?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'autoriserai volontiers notre leader à la Chambre à négocier ces choses. Je songeais à renvoyer l'affaire là-bas sans cérémonie et très discrètement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** C'est peu probable.

**Une voix:** A bicyclette.

**Une voix:** Par le courrier.

**M. Trudeau:** . . . ou à la renvoyer à grand renfort de publicité, si les leaders de l'opposition le préfèrent. Peu importe qu'on lui fasse ou non subir la première lecture. Je dis maintenant au nom du gouvernement que nous n'exercerions pas de pressions pour la faire adopter rapidement. Quelle que soit l'interprétation que les partis d'opposition donnent à mes propos, je suis disposé à la retenir.

● (1440)

**M. Clark:** Vous opposeriez-vous à son adoption?

## LES QUESTIONS QUE LES LEADERS PARLEMENTAIRES DEVRONT DÉBATTRE

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, j'ai une autre question supplémentaire relative à la substance des discussions entre les leaders parlementaires des partis. Devons-nous comprendre que nous allons discuter de ce que le premier ministre vient de dire au sujet de la date à laquelle la résolution va être adressée à Londres, et si, une fois rendue là-bas, la question va être laissée de côté, ou bien si nous allons garder le projet au Canada jusqu'à ce que la Cour suprême rende sa décision.

J'aimerais savoir par ailleurs si les leaders des partis à la Chambre vont pouvoir discuter des dispositions à prendre en vue d'un prochain débat au cours duquel nous serons assurés de pouvoir apporter de nouvelles modifications, au sujet des droits des autochtones et des droits des femmes en particulier?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, pour ce qui est du parti libéral, je n'hésite pas un instant à dire qu'il est d'accord sur ces deux points. Nous pourrions d'une part nous entendre sur la date à laquelle nous adresserons la résolution à Londres si, bien entendu, nous l'y adressons.

D'autre part, nous sommes d'accord que des améliorations peuvent être apportées à la résolution, notamment dans les

domaines sur lesquels tous les partis semblent s'accorder, à savoir l'amendement concernant l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'une modification, peut-être, de la formule d'amendement en ce qui concerne les droits des autochtones. Je ne suis pas certain qu'il y ait accord sur ce point. Le Nouveau parti démocratique et le parti libéral semblent s'accorder, mais je ne sais pas bien ce qu'en pensent les conservateurs.

Si je répons oui, c'est pour une raison bien simple: c'est que tous les partis à la Chambre estiment que nous devrions avoir notre propre constitution et qu'elle devrait être assortie d'une formule d'amendement et d'une charte des droits. Le député de Provencher a indiqué très clairement que c'était aussi la position de son parti. Le chef du Nouveau parti démocratique a pour sa part déclaré qu'à son avis, nous avions la meilleure charte des droits du monde. Mais nous tenons à ce contenu. Nous ignorions si la procédure adoptée était légale et s'il y avait accord sur ce point. Ce que je propose, c'est que nous attendions que notre plus haute instance juridique décide si la procédure suivie est ou non constitutionnelle. Si la procédure suivie est constitutionnelle, je crois que la question sera réglée et que le Royaume-Uni pourra agir rapidement.

Je fais cette proposition au chef de l'opposition et au chef du Nouveau parti démocratique.

**Des voix:** Bravo!

## ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA RÉOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET SON RENVOI À LA COUR SUPRÊME

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre. Ce faisant je ne peux m'empêcher de signaler combien il est triste de voir le doyen de la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), s'abaisser à ce point au nom de son parti.

**Des voix:** Oh! Oh!

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Clark:** Cosgrove est réveillé.

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie.

**M. McGrath:** Si honte il y a, elle est de l'autre côté.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Étant donné que le premier ministre a cité une partie du jugement rendu par le Juge en chef du Manitoba en disant qu'il n'avait qu'une question hypothétique devant lui, le premier ministre veut nous inciter ainsi à voter sa résolution afin qu'elle soit soumise au tribunal. Mais si le premier ministre veut vraiment faire disparaître l'aspect hypothétique . . .

**M. Lalonde:** Posez votre question.